

217C2445
FR0013284080-FS1021

18 octobre 2017

Déclaration de participation (article L. 233-7 du code de commerce)

BIOM'UP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2017, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré, au résultat de l'introduction en bourse de la société BIOM'UP¹, détenir, au 12 octobre 2017, directement et indirectement, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA et de la société Bpifrance Investissement, laquelle agit pour le compte du fonds Innobio dont elle assure la gestion², 3 115 548 actions BIOM'UP représentant autant de droits de vote, soit 28,83% du capital des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0
Bpifrance Participations SA	1 967 006	18,21
Bpifrance Investissement (pour le compte du fonds Innobio)	1 148 542	10,63
Total CDC	3 115 548	28,83

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société le 11 octobre 2017 et prospectus visé par l'AMF le 25 septembre 2017 sous le n° 17-508.

² Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

³ Sur la base d'un capital composé de 10 802 907 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.